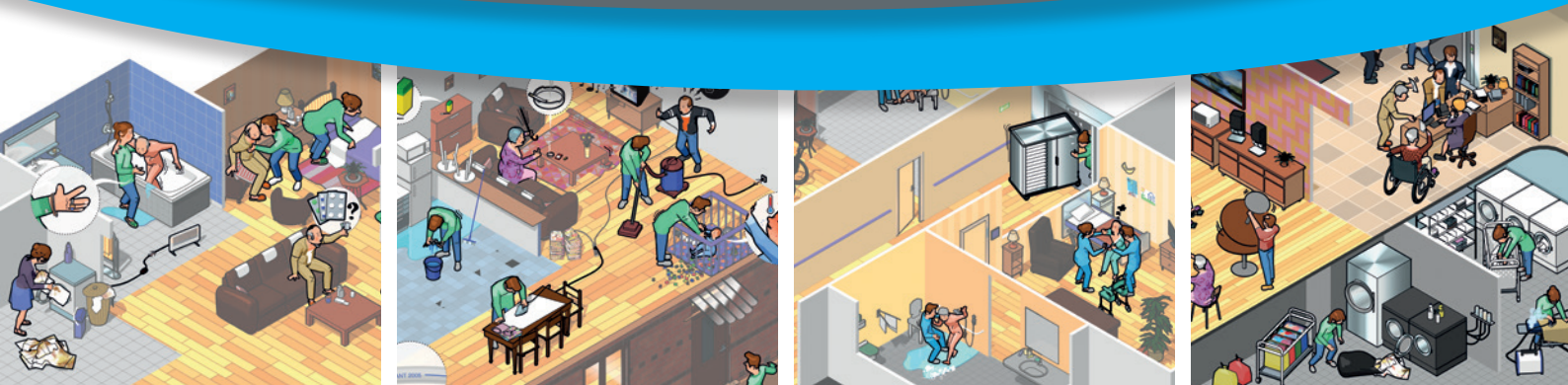


TUTOPRÉV'

ACCUEIL



AIDE À LA PERSONNE à domicile et en établissement

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la Cnam, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, instances représentatives du personnel, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressants l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, sites Internet... Les publications de l'INRS sont diffusées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la Cnam et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collègue représentant les employeurs et d'un collègue représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la Cnam sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

La formation et l'information à la prévention des risques professionnels font partie intégrante d'une démarche de prévention. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience contribuent à la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Certaines étapes de la vie professionnelle nécessitent une attention particulière : le premier emploi, l'arrivée dans une nouvelle entreprise, un changement de poste ou d'activité sont autant de moments où les salariés sont plus vulnérables face à des risques professionnels qu'ils ne maîtrisent pas.

Il est donc indispensable que les salariés puissent repérer les dangers liés à leur situation de travail et proposer des mesures de prévention adaptées. Ces compétences s'acquièrent dès la formation initiale et nécessitent d'être régulièrement actualisées au cours de la vie professionnelle.

« **TutoPrév' accueil Aide à la personne** » vous permet, en tant qu'animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention), de :



> **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un salarié, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...) ou dans le cadre d'une action de formation ou d'information ;

> **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

LES SUPPORTS PROPOSÉS

☑ Quatre planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers d'aide à la personne dans deux environnements distincts, à domicile et en établissement :

- > au domicile de Monsieur X,
- > au domicile de Madame Z,
- > chambres et salles de bain en établissement,
- > lingerie et espaces communs en établissement.



☑ Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet d'identifier la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

Nom et prénom :		TUTOPRÉV' ACCUEIL	
Date :			
Titre de la planche :			
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

LE MODE D'EMPLOI

Ces supports permettent à un animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention) de mener une action de sensibilisation, de formation ou de vérification des connaissances en santé et sécurité au travail auprès des salariés ou futurs salariés (élèves, stagiaires).

1 Faire repérer les risques

En tant qu'animateur, vous remettez une des planches illustrant des situations de travail à risque (les plus proches de l'activité professionnelle) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander d'observer la planche illustrée, de repérer les situations de travail présentant des risques, puis de les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche



Consignes à donner

“ Dans vos métiers de l'aide à la personne, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité, celle de vos collègues et celle des personnes prises en charge, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. ”

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

TUTOPREV' ACCUEIL AIDE À LA PERSONNE

Nom et prénom : Eric Dupont
 Entreprise : SPSV
 Date : 12/06/16
 Titre de la planche : Au domicile de Monsieur X.

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	L'intervenante peut se faire mal au dos en mobilisant les personnes du lit vers le fauteuil	Douleurs au dos	Utiliser l'aide technique adaptée au degré d'autonomie de la personne
2	L'intervenante est en contact avec le linge souillé lorsqu'elle le place dans le lave-linge	Infection	Mettre le linge souillé dans un sac. Porter une blouse et des gants

2 Vérifier les connaissances

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si les risques présents dans l'environnement de travail ont été repérés et si des mesures de prévention pertinentes ont été proposées.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail.



Vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' pédagogie Aide à la personne à domicile et en établissement » téléchargeable sur le site :

➤ www.inrs.fr/tutoprev
au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

3 Améliorer les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant d'acquiescir les connaissances manquantes. Les activités professionnelles peuvent ainsi être réalisées dans les meilleures conditions de sécurité.

Risque	Mesures de prévention pour éviter ou réduire le risque	Mesures de prévention complémentaires	Mesures de prévention complémentaires (autres que les mesures de prévention)
1. Risque de chute lié au port de la blouse	Choisir un pantalon adapté à la taille (longueur, largeur) et éviter les plis.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
2. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
3. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
4. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
5. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
6. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
7. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
8. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
9. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.
10. Risque de chute lié à la manipulation de la blouse	Porter la blouse pliée dans un sac pour éviter de marcher avec la blouse pliée.	Porter des chaussures adaptées et éviter les chaussures à talons hauts.	Porter un casque de protection si nécessaire.

Les principaux risques du secteur de l'aide à la personne

Dans le secteur de l'aide à la personne, les situations à risque sont principalement dues à :

- > la mobilisation des personnes et à la manutention de charges (maux de dos, bras, épaules, cou...),
- > les chutes et glissades,
- > les risques psychosociaux (stress, confrontation à la maladie, à la violence, à la mort...),
- > les risques infectieux,
- > les risques chimiques (produits d'entretien, produits cytotoxiques...).

Plus spécifiquement à domicile, la visite préalable à la prise en charge est un temps qui doit permettre le repérage des risques professionnels, voire une sensibilisation du bénéficiaire à ces risques qui souvent constituent aussi pour lui un risque d'accident domestique (chute, brûlure, électrisation...).

De plus, le contrat de prestation entre la structure et le bénéficiaire doit rappeler les limites de la prestation et, pour ce faire, aborder un certain nombre de points contribuant à prévenir les risques pour le salarié comme pour la personne aidée (préciser, par exemple, qu'il faut isoler les animaux domestiques et qu'il est interdit au salarié d'utiliser un matériel électrique endommagé, qu'il est interdit au bénéficiaire de fumer durant l'intervention du salarié...).

Enfin, compte tenu du rapport triangulaire (structure employeur, bénéficiaire, salarié) existant en mode prestataire (salarié employé de la structure intervenant au domicile du bénéficiaire), le salarié doit alerter l'organisme qui l'emploie de toute difficulté à laquelle il est confronté afin que celui-ci intervienne auprès du bénéficiaire.

Lorsque le salarié est employé par le bénéficiaire (emploi direct ou mode mandataire), le salarié doit attirer l'attention du particulier employeur sur les risques auxquels il est exposé et lui demander de prendre toute mesure pour les prévenir.

Toute mesure de prévention d'un risque particulier (chute, TMS...) doit s'inscrire dans une démarche globale d'évaluation et de prévention de l'ensemble des risques d'accident du travail et de maladie professionnelle.

Prévenir les troubles musculosquelettiques, les lombalgies, les chutes mais aussi encourager l'autonomie de la personne aidée dans les activités de la vie courante (toilette, habillement, repas...) sont essentiels dans le secteur de l'aide à la personne. Pour ce faire, ses capacités à réaliser seule tout ou partie des mouvements constitutifs des déplacements (rehaussement au lit, passer de la position assise à la position debout...) et des activités doivent être systématiquement évaluées avant chaque déplacement.

Générales et non exhaustives, les mesures proposées sont à adapter spécifiquement aux situations rencontrées.

Documents illustrant des situations à risque

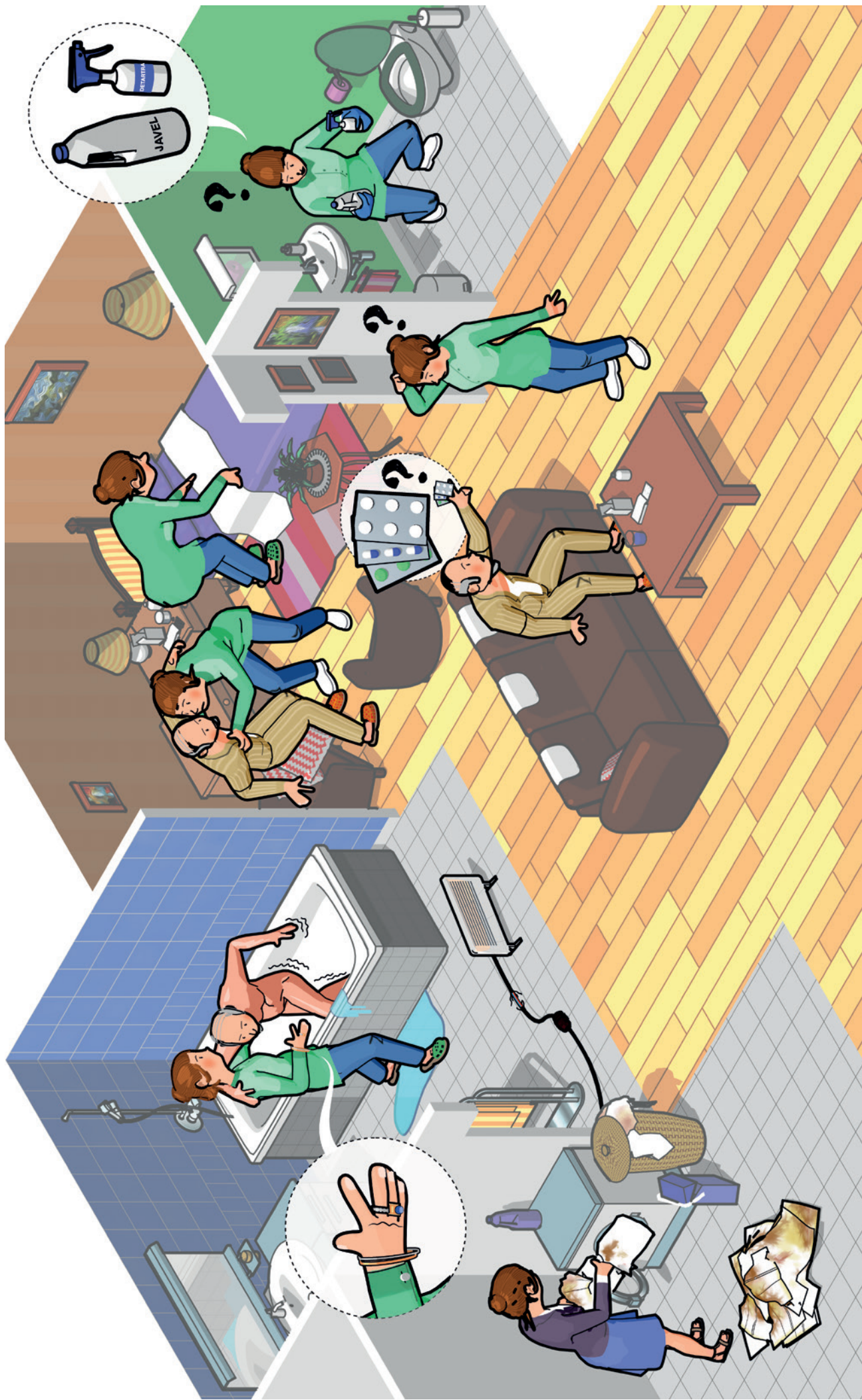


Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev

Nom:

Prénom:



Nom:

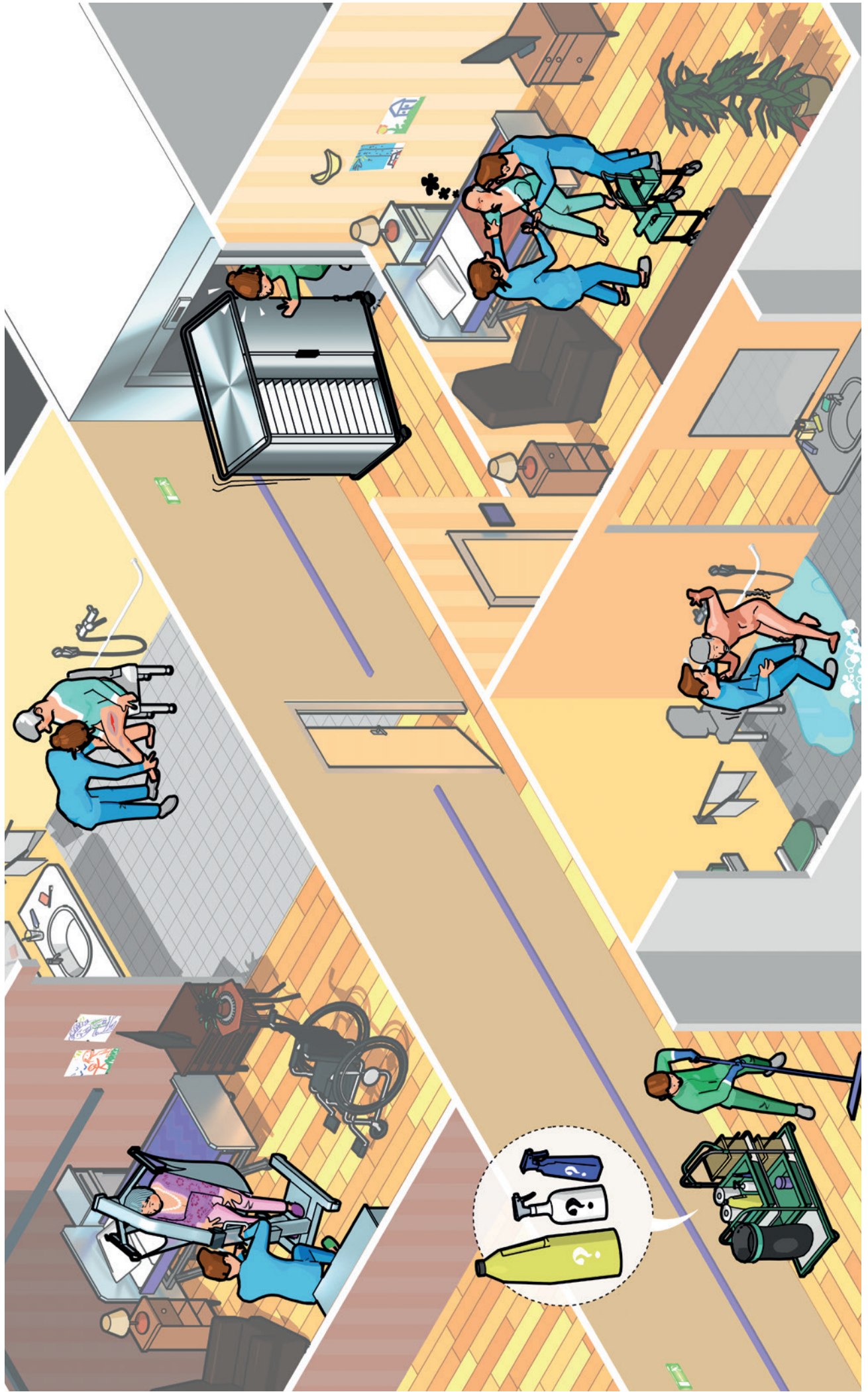
Prénom:



CHAMBRES ET SALLES DE BAIN EN ÉTABLISSEMENT

Nom:

Prénom:



LINGERIE ET ESPACES COMMUNS EN ÉTABLISSEMENT

Nom:

Prénom:



Nom et prénom:

Entreprise:

Date:

Titre de la planche:

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Documents pour l'animateur



Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev



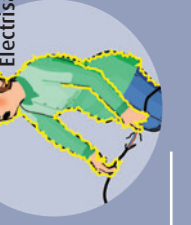
SITUATION 1 Douleurs aux membres supérieurs



Glissade



Électrisation



SITUATION 2 Risques psychosociaux



SITUATION 3 Risque infectieux



SITUATION 4 Douleurs au dos



SITUATION 5 Chute de plain-pied et trébuchement



SITUATION 6 Douleurs au dos et membres supérieurs



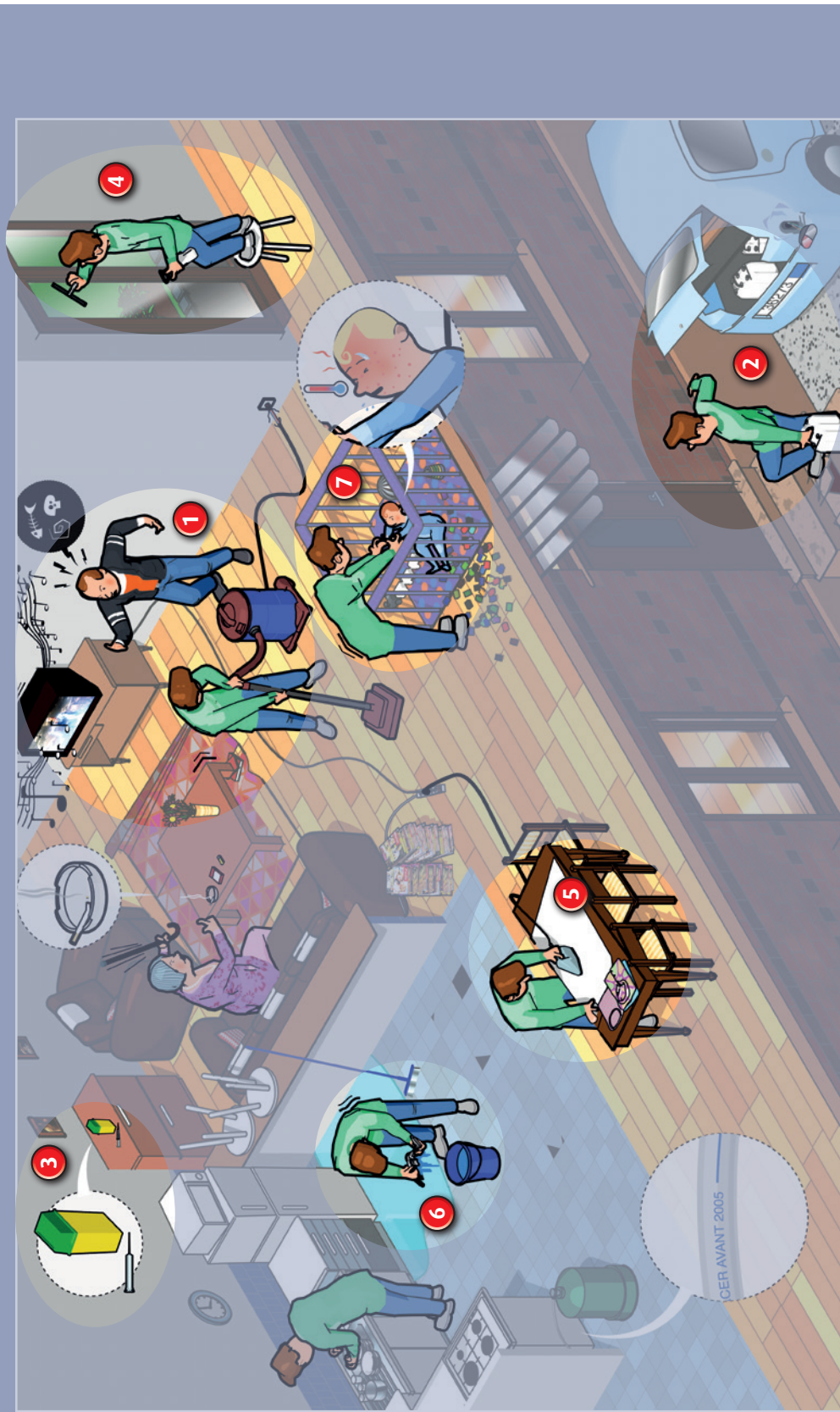
SITUATION 5 Risque infectieux



SITUATION 6 Inhalation de produits dangereux



N° de situation	Risque	Mesures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Risque de TMS lors de la sortie de la baignoire	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour faire sa toilette dans la baignoire. Selon ses capacités, proposer un autre mode d'aide à la toilette (lavabo), installer un siège pivotant, transformer la baignoire en douche...	Mettre des barres d'appui au niveau de la baignoire. Placer un tapis antidérapant dans la baignoire.	Porter des vêtements facilitant les mouvements.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque de chute (glissade)	Mettre en place des parois pivotantes ou rideaux de douche pour limiter les projections. Procéder à l'essayage de la personne avant la sortie.	Placer un tapis antidérapant.	Porter des chaussures fermées maintenant le pied et antidérapantes.	Essuyer les projections d'eau.
	Risque électrique	Utiliser un appareil en bon état. Préchauffer la salle de bain et débrancher le radiateur avant l'aide à la toilette.			Vérifier le bon état visuel des appareils électriques. Faire intervenir un professionnel (réparation du matériel défectueux, implantation des appareils électriques en zone humide).
2	RPS (comment refuser une demande non prévue dans la mission)	Faire clarifier par la structure auprès du bénéficiaire, de la famille et de l'aïdant ce qui est attendu concernant la prise de médicaments, selon la réglementation en vigueur.			Le pilulier est obligatoire pour donner les médicaments au bénéficiaire (pilulier de taille adaptée et préparé par un infirmier, un pharmacien ou par la famille). Mettre en place une démarche de prévention des RPS (voir outil INRS « Faire le point sur les RPS dans le secteur sanitaire et social »).
3	Risque infectieux au contact du linge souillé	Séparer le linge souillé dans un sac pour qu'il ne soit pas au contact de la blouse. Laver à 60° au moins. Hygiène des mains : lavage à l'eau et au savon ou friction hydro-alcoolique.		Porter une blouse et des gants à usage unique.	
4	Risque de TMS lors de la réfection du lit bas collé au mur	Organiser l'espace pour faciliter l'accès au lit, déplacer le lit pour le rendre accessible. Rehausser le lit (lit électrique à hauteur variable ou rehausser avec des pieds ou des cales). Installer ou équiper le lit de roulettes avec freins.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque de chute lors de la réfection du lit ou de la mobilisation de la personne au lit	Supprimer les éléments encombrants ou glissants au sol (tapis, fils électriques...).		Porter des chaussures qui tiennent le pied et dont les semelles sont en bon état.	
5	Risque de TMS lors de la mobilisation de la personne du lit au fauteuil	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour passer du lit au fauteuil. Selon ses capacités, choisir un outil d'aide à la manutention : verticalisateur, lit à hauteur variable, lève-personne... Demander l'aide d'un membre de la famille ou d'un autre professionnel. Refuser une mobilisation dangereuse pour le salarié et la personne aidée.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque infectieux au contact de la personne	Respecter les règles d'hygiène professionnelle (se laver les mains après contact direct avec la personne, retirer les bijoux, pas de vernis, ongles courts...).			
6	Risque chimique lors de l'entretien des WC	Utiliser les produits dans leur conditionnement d'origine sans les mélanger. Utiliser les produits dont l'étiquette est en bon état et lire l'étiquette.	Aérer la pièce (ouvrir la fenêtre et/ou travailler porte ouverte).	Porter des gants de ménage à manchette.	Former les intervenants à l'utilisation des produits ménagers pour maîtriser la compréhension des pictogrammes. Éviter les produits surpuissants (acide chlorhydrique, soude caustique...). Dresser une liste de référence de produits.



SITUATION 1

Douleurs aux membres supérieurs

SITUATION 2

Chute de plain-pied et trébuchement

SITUATION 3

Risques psychosociaux

SITUATION 4

Chute de hauteur

SITUATION 5

Risque infectieux

SITUATION 6

Glissade

SITUATION 7

Douleurs aux membres supérieurs

SITUATION 8

Douleurs au dos et membres supérieurs

SITUATION 9

Douleurs au dos et membres supérieurs

SITUATION 10

Risque infectieux

SITUATION 1

SITUATION 2

SITUATION 3

SITUATION 4

SITUATION 5

SITUATION 6

SITUATION 7

SITUATION 8

SITUATION 9

N° de situation	Risque	Mesures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Risque de TMS liés à l'utilisation de l'aspirateur lourd, peu maniable et du matériel d'entretien de la cuisine	Organiser l'espace pour limiter l'encombrement et éviter de se heurter contre le mobilier. Utiliser un matériel léger et maniable. Utiliser un balai-essoreur avec seau combiné. À défaut, utiliser une chaise stable pour poser le seau.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAPZS). Maintenir et actualiser les compétences. Former aux techniques professionnelles de nettoyage (remplir le seau à moitié...).
6	Risque de chute lors de l'entretien du logement	Supprimer les éléments encombrants ou glissants au sol (tapis, fils électriques...). Attendre que le sol soit sec pour circuler.		Porter des chaussures qui tiennent le pied et dont les semelles sont en bon état.	Former les intervenants aux techniques professionnelles de nettoyage.
	Risque de RPS face à la violence physique et verbale du bénéficiaire et de la famille	Apaiser les tensions par l'échange. Faire remonter les difficultés à l'encadrement et solliciter son intervention. Faire clarifier par la structure les missions de l'aïdant auprès du bénéficiaire et de la famille.			Former les intervenants à l'approche des personnes en difficulté psychologique et sociale ou atteintes de maladies avec troubles cognitifs. Organiser des groupes de parole pour évoquer les difficultés émotionnelles.
2	Risque de TMS liés au port d'objets lourds (courses, bouteille de gaz)	Avoir recours à un service de livraison à domicile pour les courses lourdes (packs d'eau, lessive...) ou solliciter un membre de la famille. Répartir les courses dans le temps pour éviter de porter des charges excessives (multiplier les ports de petite quantité). Privilegier les conditionnements de petit format. Demander à la famille ou au bénéficiaire de changer la bouteille de gaz ou, au moins, de l'aide.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAPZS). Maintenir et actualiser les compétences. Utiliser un caddie 3 roues. Remplacer l'électroménager au gaz par de l'électrique.
	Risque lié aux déplacements professionnels	Choisir l'itinéraire le plus sûr selon le moyen de transport utilisé. Organiser et planifier les déplacements. Prévoir une solution alternative au cas où le déplacement est impossible. En cas d'utilisation d'un moyen de transport individuel (vélo, voiture...), vérifier le bon état et bien caler les objets transportés. Planifier des créneaux d'échange téléphonique encadré/aide à domicile en dehors des heures de déplacement.		En cas de marche à pied ou à vélo, porter des chaussures tenant bien le pied et confortables, des vêtements avec bandes réfléchissantes en cas de circulation la nuit (avec une lampe électrique).	Respecter la réglementation (alcool, drogue, port du casque et du gilet...). Ne pas répondre aux appels en conduisant. Ne pas transporter la personne aidée sans l'accord de l'employeur. Penser à s'hydrater en cas de forte chaleur.
3	Risque infectieux lié aux déchets médicaux	Ne jamais toucher un matériel médical coupant / tranchant / piquant ou un déchet de soin (pansement, compresse...).			Informar l'employeur pour lui demander d'intervenir (coordination avec le service de soins, boîte à piquants-tranchants). Former les intervenants à la conduite à tenir immédiatement après un AES (accident d'exposition au sang). Afficher la procédure en cas d'AES.
4	Risque de chute en nettoyant les vitres en hauteur	Avoir recours à un service spécialisé si les vitres ont une configuration particulière. Disposer du matériel nécessaire pour le nettoyage en hauteur (perche télescopique, escabeau 3 marches sécurisé).		Porter des chaussures qui tiennent bien le pied et qui sont non glissantes.	Ne faire de nettoyage en hauteur qu'avec le matériel adapté.
5	Risque de TMS liés au repassage	Utiliser une table à hauteur réglable. Alterner les tâches pour soulager les articulations sollicitées (dos, cou, épaules, coude, poignet).			
7	Risque de TMS liés à la mobilisation des enfants en bas-âge	Éviter de porter un enfant en âge de marcher. Utiliser un marchepied pour l'enfant en âge de marcher (lavage des mains, accès aux toilettes, accès à la chaise, accès au lit...). Faire manger l'enfant dans une chaise rehaussée.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP petite enfance). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque infectieux lié au contact avec des personnes malades	Hygiène des mains : lavage à l'eau et au savon ou friction hydro-alcoolique. Utiliser des mouchoirs en papier à jeter aussitôt après utilisation dans une poubelle fermée. Nettoyer régulièrement les poignées de porte, les objets utilisés par la personne.		Informar le salarié des mesures à mettre en œuvre si besoin selon les pathologies : gants, blouse, masque.	Préconiser la vaccination contre la grippe pour les salariés. Être à jour de ses vaccinations.

SITUATION 1



Heurt du salarié
contre le mobilier

SITUATION 2



Douleurs aux
membres supérieurs

SITUATION 3



Risques psychosociaux

SITUATION 3



Lombalgie

SITUATION 4



Douleurs au dos
et membres supérieurs

SITUATION 5



Glissade

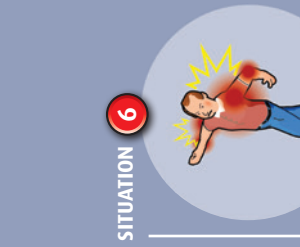
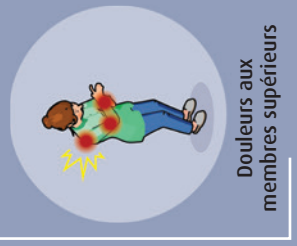
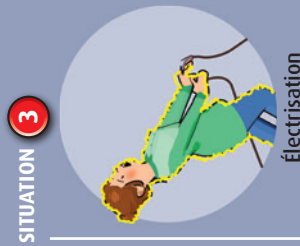
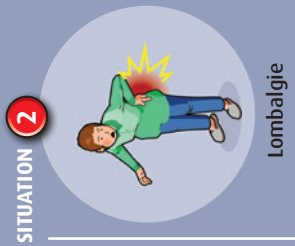
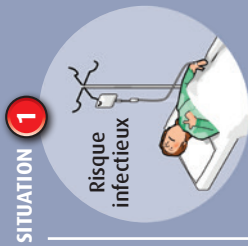
SITUATION 6



Inhalation
de produits dangereux



N° de situation	Risque	Mesures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Risque de heurts lors du déplacement du lève-personne	Libérer l'espace en réorganisant l'agencement, en limitant le nombre de meubles. Réévaluer le mode de mobilisation. Installer un lève-personne platfonnier.		Porter des chaussures fermées maintenant le pied et antidérapantes.	
2	Risque de TMS liés au transfert et à la mobilisation de la personne	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour passer de la position assise à la position debout. Si besoin, choisir un outil d'aide à la manutention : lève-personne sur rail, guidon pivotant, verticalisateur... Disposer de ces aides en nombre suffisant et au plus près du lieu d'utilisation.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP 25). Maintenir et actualiser les compétences en PRAP 25. Former à l'utilisation et à l'intégration des aides techniques dans le soin.
	Risques psychosociaux	Organiser le travail en tenant compte du projet de vie du résident pour éviter les comportements de rejet, de refus, d'agressivité (horaires, habitudes de vie, travail en binôme...) Privilégier la prise en charge des résidents atteints de troubles cognitifs par des personnes formées spécifiquement. Solliciter ces personnes formées.			Former les intervenants pour : - accompagner les personnes atteintes de troubles cognitifs (Alzheimer et apparentés), - « gérer le refus du résident ». Échanger avec l'équipe pluridisciplinaire.
3	Risque de lombalgie	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour faire sa toilette. Si besoin, utiliser une chaise de douche à hauteur variable et inclinable, un lève-malade sur rail... Disposer de ces aides en nombre suffisant dans l'établissement et au plus près du lieu d'utilisation.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP 25). Maintenir et actualiser les compétences en PRAP 25.
	Risque infectieux au contact de la plaie	Hygiène des mains : lavage à l'eau et au savon ou friction hydro-alcoolique.		Porter des gants à usage unique si risque de contact avec liquides biologiques ou plaie aux mains du salarié.	Ne jamais toucher un matériel médical coupant / tranchant / piquant ou un déchet de soin (pansement, compresse...) Former les intervenants à la conduite à tenir immédiatement après un AES (accident d'exposition au sang). Afficher la procédure en cas d'AES.
4	Risque de TMS en poussant/tirant le chariot de distribution des plateaux-repas	Utiliser un tracteur/poussoir motorisé. Choisir des revêtements de sol favorisant le déplacement des chariots. Utiliser des chariots bas permettant une bonne visibilité. Implanter des offices à chaque étage. Dès la conception ou en phase de rénovation, prévoir des monte-plats desservant les étages.		Porter des chaussures de travail fermées avec semelles antidérapantes.	
5	Risque de chute	Veiller au réglage de la puissance du jet de la douche pour limiter les éclaboussures. Installer des barres d'appui dans la douche. Privilégier des sols antidérapants avec une pente permettant l'évacuation de l'eau. Installer une douche à l'italienne. Utiliser une chaise de douche à hauteur variable disponible dans chaque salle de bain.		Porter des chaussures de travail fermées avec semelles antidérapantes.	
	Inconfort de travail			Disposer d'une paire de chaussures spécifique aux activités en milieu humide (douche, balnéothérapie...). Utiliser un tablier jetable.	Disposer d'une tenue de rechange en cas de besoin.
6	Risque chimique	Supprimer les contenants intermédiaires (les produits sont préparés dans un local spécifique de dilution). Mettre en place des stations de distribution automatique à chaque étage. Utiliser des unidoses ou des produits déjà dilués. Se servir d'une autolaveuse.		Porter des gants.	Former les intervenants à l'utilisation des produits chimiques en se référant aux fiches de données de sécurité. Étiqueter les contenants en cas de transvasement.



N° de situation	Risque	Mesures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Risque infectieux	Placer le local de tri en température régulée. Mettre à disposition et utiliser des sacs hydrosolubles ou à liens hydrosolubles (sacs rouges) réservés aux germes très résistants et contagieux (gale, poux, clostridium). Ne pas secouer le linge ni le mettre en contact direct avec la tenue.	Renouveler l'air par ventilation générale. Nettoyer les locaux régulièrement.	Porter des gants, un tablier plastique.	Respecter le code couleur des sacs. Sensibiliser les intervenants aux risques infectieux. Intégrer, dans les formations internes sur les risques infectieux, l'utilisation des sacs hydrosolubles (sacs rouges).
2	Risque de TMS lors de la manutention du linge	Rehausser le sèche-linge pour éviter de se baisser. Utiliser un sèche-linge de type industriel dont la hauteur de chargement évite de se baisser. Éviter la superposition des machines. Utiliser un chariot à fond relevable pour le transfert vers le sèche-linge et vers le repassage.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP IBC). Former les intervenants au poste de travail à chaque changement de matériel et/ou d'organisation.
3	Risque électrique	Mettre en place une maintenance préventive des équipements de travail.			Faire intervenir l'équipe technique en cas d'anomalie avant de reprendre le travail.
	Risque de TMS liés aux opérations de repassage	Utiliser une table de repassage à hauteur variable, avec potence sur rail et éclairage intégré. Utiliser une presse ou un mannequin de repassage pour les vêtements et une calandrie pour le linge plat. Alimenter la centrale directement sur le réseau d'eau. Organiser une rotation des postes pour limiter les temps de repassage. Utiliser du linge infroissable (nappes, serviettes...).			Former les intervenants au poste de travail à chaque changement de matériel et/ou d'organisation.
4	Risques psychosociaux liés au contact avec le public	Identifier les tâches nécessitant de la concentration pour disposer d'un temps et d'un espace spécifiques pour les traiter. Organiser des relais de poste d'accueil pendant les périodes de surcharge (par exemple, transfert du standard téléphonique durant certaines plages horaires).			Former les intervenants à l'accueil du public en intégrant la gestion des conflits.
5	Risques psychosociaux face à la souffrance et à la fin de vie des résidents	Se faire accompagner par l'équipe spécialisée dans les soins palliatifs.			Former les personnes confrontées à la fin de vie. Organiser le collectif de travail (groupe de parole, réunions en équipe pluridisciplinaire...) pour favoriser les échanges sur les situations difficiles.
6	Risques liés à la manutention	Équiper le mobilier de roulettes ou utiliser des supports mobiles (chariots) facilitant leur déplacement. S'équiper de tables roulantes et pliantes, encastrables pour le rangement. Dédier une salle pour les animations.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP IBC).

Pour commander les brochures et les affiches de l'INRS,
adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cramif ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et de la Cramif

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14, rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)
3, place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11, avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
fax 03 89 21 62 21
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80, avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
documentation.prevention@
carsat-aquitaine.fr
www.carsat-aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,
43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 19
fax 04 73 42 70 15
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,
39 Jura, 58 Nièvre,
70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
46, rue Elsa-Triolet
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 33 13 92
fax 03 80 33 19 62
documentation.prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236, rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex 09
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drp.cdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE - VAL DE LOIRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36, rue Xaintrailles
CS44406
45044 Orléans cedex 1
tél. 02 38 79 70 21
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-cvl.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
TSA 34809
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19, place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
prevdocinrs.cramif@assurance-maladie.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29, cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2, rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85, rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11, allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours
CS 36028
76028 Rouen cedex 1
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2, place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08
fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26, rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 97 92
fax 04 72 91 98 55
prevention.doc@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35, rue George
13386 Marseille cedex 20
tél. 04 91 85 85 36
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Espace Amédée Fengarol, bât. H
Parc d'activités La Providence, ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes
tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13
risquesprofessionnels@cgss-guadeloupe.fr
www.preventioncgss971.fr

CGSS GUYANE

CS 37015
97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01
prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4, boulevard Doret, CS 53001
97741 Saint-Denis cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss.re
www.cgss-reunion.fr

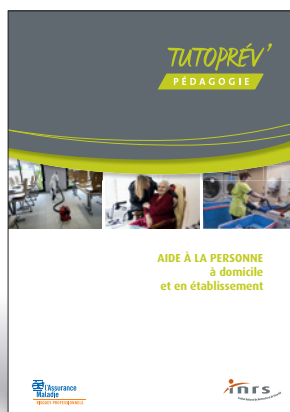
CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes,
97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 76 19 – fax 05 96 51 81 54
documentation.atmp@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

« TutoPrév' accueil Aide à la personne » fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète « TutoPrév' accueil Aide à la personne » :

« TutoPrév' pédagogie Aide à la personne » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (Centre de formation d'apprentis). Ce document, à vocation pédagogique, comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, une bibliographie... Il comporte également un support d'observation présenté sous forme de questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.



Avec la participation de :

- > la CNAM
- > la DGE mission SAP
- > la Carsat de Languedoc-Roussillon
- > la Carsat de Midi-Pyrénées
- > la Carsat de Bretagne
- > la Carsat de Normandie
- > la Cram Île-de-France
- > l'académie d'Orléans/Tours (Éducation nationale)
- > l'académie de Bordeaux (Éducation nationale)
- > la CGSS de la Martinique
- > DomusVi
- > Adessadomicile



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4463

3^e édition • janvier 2020 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2525-1

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◀

www.inrs.fr

YouTube

